

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 89 9e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

Risques de tortures, de viols, d'épuration et de déportation massifs à Mayotte

septembre–octobre–novembre 2005 1,5 euros ou 300 FComoriens

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Depuis que le ministre français de l'outre-mer, François BAROIN envisage dans une interview au journal le Figaro de remettre en cause le droit de sol dans certains départements ou territoires d'outre-mer. Ce ministre, qui joue au pyromane comme son collègue Ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy, emploie des mots diffamatoires et attise la haine, la violence et la xénophobie. Les autorités françaises s'inspirent des idées de l'extrême droite française et utilise l'île comorienne de Mayotte comme un « laboratoire » pour appliquer ces remises en cause des principes républicains.

Ces messages diffamatoires provoquent des conséquences humaines. Certains Maires interdisent les danses traditionnelles organisées par les personnes originaires des autres comoriens. Ces dernières sont amenées par les militaires en zone d'attente. Certains gendarmes auraient déchirés les titres de séjours de certains de nos compatriotes issus des autres îles.

On peut s'interroger sur l'attitude des autorités françaises. Ne sont-elles pas en train de préparer ou de laisser faire une entreprise criminelle de grande ampleur à Mayotte, à l'instar de ce qui s'est passé au Rwanda. En effet, certains Maires (particulièrement des communes de Bouéni, Moinatindri, Poroani, etc.) incitent les habitants à chasser ou agresser leurs frères comoriens et interdisent les danses traditionnelles. Une soit – disante pétition orchestrée par le député Mansour Kamardine qui circule actuellement sur plusieurs communes vise clairement à inciter à la haine et à opposer les comoriens de Mayotte et qui risque de plonger l'île dans une guerre civile.

Nous rappelons aussi que depuis l'instauration du « Visa Balladur », il y aurait eu près de 4000 morts. Divers accidents toucheraient ceux qui tentent de franchir Mayotte. Les responsables des forces de sécurité française commettent la double peine à l'égard des victimes. Un transfert forcé de la population d'une partie à une autre de son territoire n'est pas conforme à l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule que toute personne a le droit « de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état ». En plus, ces transferts peuvent être assimilés à un crime contre l'humanité. Par ailleurs, les forces de l'ordre françaises pourraient être accusés de non assistance à personne en danger pour les accidents qui se déroulent en pleine mer provoqués parfois par la poursuite des vedettes rapides de la police française.

Ces faits peuvent permettre de poursuivre les autorités françaises à la Cour Pénale Internationale.

Directeur de la publication: ALI Damir **Codirecteur de la publication :** AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

22-23 septembre: 5 personnes, arrêtées lors de la manifestation des taximen contre la hausse des prix des carburants devraient être jugées pour « entrave à la circulation » .

C'est suite à la haute excessive des prix des carburants (40% du pétrole et 71% du gazole) décidée par le ministre de l'économie de l' Union des Comores. Les militaires comoriens ont réprimé une fois de plus avec des balles réelles les manifestants. Un jeune taximan Mohamed Soilih a été tué par balles.

Au lieu d'ouvrir une enquête pour poursuivre et juger les auteurs de cet assassinat, les autorités comoriennes veulent plutôt sanctionner les manifestants. Nous dénonçons l'utilisation de la justice à des fins politiques et répressives.

25 septembre: plus de 400 personnes originaires des autres îles comoriennes et considérées comme étant « clandestins » à Mayotte ont manifesté dans les rues de Mamoudzou (chef lieu de cette île comorienne sous administration française).

Cette manifestation est provoquée par les déclarations du ministre français d' Outre – Mer François BAROIN et du député Mansour KAMARDINE sur la « remise en cause du droit du sol au profit du droit de sang ». D'après plusieurs témoignages à Mayotte les originaires des autres îles des Comores sont exploités « comme des bêtes » avant qu'on leur demande de partir. Beaucoup de personnes qui ont travaillé ne sont pas rémunérées et leurs biens sont pillés. Elles subissent des mauvais traitements avant d'être expulsées dans leur île d'origine sans aucun moyen de recours.

D'autres manifestations ont été effectuées par des organisations de la diaspora comorienne à Marseille le 5 novembre et à Paris le 12 novembre. La revendication principale est de demander à la France de respecter les résolutions des Nations-unies sur le respect de l'intégrité territoriale des 4 îles des Comores. Demandez aux autorités françaises la levée du visa Balladur et le respect des droits humains dans cette île comorienne.

4 octobre: Bob DENARD et 26 autres mercenaires devraient comparaître à la 14 ème chambre du tribunal correctionnel de Paris suite au coup d'état aux Comores effectué dans la nuit du 27 au 28 septembre 1995.

Après presque dix ans d'instruction par le juge Baudoin THOUVENOT, l'ordonnance de renvoi a été signée le 22 juillet 2005. Ils sont poursuivis pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime ».

Nous demandons que justice soit faite à l'égard des personnes qui ont commis ces actes graves et criminels. Ces hommes doivent être punis pour les crimes qu'ils ont commis une fois de plus aux Comores.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM

« il faut pratiquer un test biologique de vérification ADN pour lutter contre la fraude à la paternité ».

Propos d' Ibrahim DINDAR, Conseiller régional de la Réunion et président de l' UCL, repris par Le Journal de l' île de La Réunion du 27 septembre 2005.

« En incarcérant ce policier, la justice s'est vengée. Le ministre de l'intérieur devrait savoir que l'on ne s'en prend pas aux magistrats. Par principe, quand on représente l'État, on n'insulte personne ».

Propos de Jacques Chirac, président de la république française repris par *Le Canard enchaîné* du 16 novembre 2005.

« Je suis très sensible à l' hommage désormais permanent que me rendent MM. De Villiers et Sarkozy, reprenant qui les slogans, qui les propositions du Front National...».

Extrait de l' interview de Jean marie LE PEN (leader du Front National, parti de l' extrême droite française) dans le « Grand Jury RTL-Le Figaro » du 13 novembre 2005.

La France est-elle à l'abri d'un régime autoritaire ou dictatorial ?

Ce n'est pas une question provocatrice mais un sujet de réflexion. L'état d'urgence, le couvre feu, la censure, l'interdiction de manifestations, les perquisitions sans autorisation judiciaire, etc... devraient être pratiqués actuellement en France dans les régimes dictatoriaux. Il en est ainsi notamment aux Comores où les couvre feu sont systématiques après chaque coup d'état ou tentative de coup d'état.

Tout est parti à cause du Ministre français de l'intérieur, Nicolas SARKOSY qui après avoir promis de « *nettoyer au karcher* » les cités de La Courneuve, s'est engagé à les « *débarrasser de la racaille* » à Argenteuil. En effet, il avait considéré sans compassion que les deux jeunes victimes de fuites (paniqués face à des policiers) sont de « *voleurs* ». Il ne présente pas non plus d'excuses suite à un grenade lacrymogène des CRS qui a atterri dans une mosquée à Clichy Sous Bois. Il se comporte dans les banlieues parisiennes comme un chef de bande qui vient provoquer l'adversaire chez lui, l'humilier, le chauffer et le faire sortir de ses gonds. Il utilise d'ailleurs les mêmes mots ou les mêmes insultes que ces jeunes considérés comme des « *voyous* ».

SOS Démocratie Comores condamne évidemment avec fermeté et sans ambiguïté les violences urbaines, les incendies provoquées par une minorité des résidents des banlieues et les assassinats commis par les délinquants. Nous demandons que justice soit faite à l'égard des victimes.

Cependant, nous nous demandons si les mesures répressives prises par les autorités françaises ne sont pas disproportionnées par rapport aux événements qui ont marqué trois semaines durant la plupart des grandes villes françaises ? Certains Maires mettent en place des couvre feu alors que leurs villes ne sont pas touchées par les incendies de voitures ou les violences. C'est le cas du Raincy. A Asnières, le maire fait appel à des civils pour assurer la sécurité de la ville, une sorte de « *milice* » qui n'est pas annoncée en tant que telle. Les médias audiovisuelles ont reçu des consignes de ne pas montrer certaines images.

Si nous prenons cette loi du 3 avril 1955, votée en pleine guerre d'Algérie, qui permet d'interdire la circulation des personnes et des voitures, de protéger les bâtiments exposés par les forces armées, d'expulser d'un département à un autre des individus susceptibles d'entraver l'action des pouvoirs publics, de réquisitionner des biens et des personnes, de mener des perquisitions administratives, de fermer des lieux de réunion, des débits de boissons, des salles de spectacles, mettre sous contrôle la presse, la radio, la télévision, le cinéma, les théâtres et enfin punir le contrevenant de 2 mois de prison et de 30 000 euros d'amende. Cette loi a en principe pour objet de contenir une guerre civile. Est-ce le cas en ce moment ? D'ailleurs, une manifestation prévue par plusieurs organisations comoriennes a été victime de cette mesure d'interdiction. Même si elle a été autorisée avant l'arrêté d'interdiction, mais le fait que les médias aient annoncé que « *toute manifestation susceptible de mettre en cause l'ordre public est interdite* », les gens ne se sont pas déplacés en masse à la place du Trocadéro à Paris. Par ailleurs, l'éditeur d'un livre de Valérie Domain sur « *Cécilia Sarkozy, entre le cœur et la raison* » a été convoqué par le ministre de l'intérieur qui « *l'a menacé de foudres judiciaires et variées* » si ce livre est publié selon l'hebdomadaire Le Canard Enchaîné du 16 novembre. Ce livre qui devrait paraître le 24 novembre a vu le tirage de 25 000 exemplaires bloqués dans un entrepôt. C'est ce qu'on appelle de la censure indirecte.

On peut donc légitimement se poser la question de savoir si un pays considéré comme démocratique peut se transformer en un régime autoritaire ou dictatorial ? Même si nous savons qu'il y a beaucoup de garde fou en France. Qui pouvait s'imaginer que l'Italie de Mussolini ou l'Allemagne d'Hitler change brusquement vers le fascisme et le nazisme. Jean Marie LE PEN, le leader de l'extrême droite française, est passé au 2ème tour des dernières élections présidentielles en France. Et s'il avait été élu qu'est-ce qu'il aurait été capable de faire ?

Nous remarquons que certains responsables français appliquent en douceur quelques idées de l'extrême droite. Alors que Jacques Chirac a été élu suite à une large alliance anti-LE PEN (extrême droite). Il s'agit particulièrement du ministre de l'intérieur qui veut mettre en cause le regroupement familial, le retrait de la nationalité française des originaires des pays d'étrangers et les expulsions systématiques des étrangers accusés de troubler l'ordre public. Son collègue d'Outre-mer François BAROIN prévoit de mettre en cause le droit du sol en particulier à l'île de Mayotte. Il ose dire que ce sont les comoriens qui « *violent l'intégrité de la France* ». C'est le monde à l'envers, le dominateur se fait passer pour la victime. Le Pen est devenu moins bavard puisque certains appliquent sa politique. Il s'en félicite d'ailleurs et fait renchérir de plus en plus ses thèses.

LE COMITE DE REDACTION

Motion déposée au Ministère des Affaires Étrangères Françaises, le 16 novembre 2005

La Communauté Comorienne de France, soutenue par un vaste mouvement de solidarité international, s'est rassemblée à la place des droits de l'homme à Paris, pour exprimer son désarroi face aux mesures vexatoires et illégales d'expulsions des Comoriens vivant à Mayotte. Ces procédés n'honorent pas la puissance administrante qu'est la France, qui use en la matière, de la loi du plus fort et du fait accompli, pour perpétuer sa politique d'occupation de l'île comorienne de Mayotte. Et ce, en dépit de plus de 25 résolutions votées par les Nations Unies depuis le 12 novembre 1975, stipulant que les Comores constituent un pays nouvellement indépendant, formé par les 4 îles : Grande Comores (*Ngazidja*), Anjouan (*Ndzواني*), Mayotte (*Maoré*) et Mohéli (*Mwali*).

La Communauté comorienne de France,

- Meurtrie par les événements dramatiques récents aux Comores, aussi bien dans la partie indépendante, qu'à Mayotte sous administration française,
- Préoccupée par les battues, les expéditions punitives et autre chasse à l'homme, menées à Mayotte par les chantres du séparatisme, contre les prétendus «clandestins» (*litote désignant les Comoriens originaires des autres îles*), sous le coup d'une expulsion massive dans le courant de ce mois,
- Inquiète devant la tournure explosive que prennent ces événements, qui préfigurent un dénouement à la rwandaise, et un risque d'embrasement généralisé entre les différentes composantes de la population comorienne, au pays comme à l'extérieur,

Sollicite auprès de votre haute bienveillance, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, pour faire diligence et transmettre à qui de droit, ses doléances dont l'essentiel peut se résumer par ces points:

- Faire retirer le tristement célèbre «visa Balladur», barrière illégale et criminelle, source d'hécatombe de nombreux Comoriens, prêts à braver vents et marrées, pour rejoindre à Mayotte, qui un parent, qui un ami, qui une connaissance...pour des raisons diverses et variées.
- Arrêter toutes les mesures d'expulsions des Comoriens, qui sont illégales du point de vue du droit international, et inhumaines du point de vue des droits de l'homme, relatifs à la liberté de circulations, qui plus est, dans un même pays.
- Rechercher une solution négociée entre les deux pays, pour le retour de Mayotte auprès de ses îles sœurs, et pour normaliser les rapports entre les deux Nations, dans l'Amitié et la Coopération entre les deux peuples.

Paris, le 12 novembre 2005.

Le CCMM (Collectif Comores Masiwa Mané)

Le CSD (Comores, Solidarité, Développement)

Le CCPP (Comité Consultatif des Partis Politiques)

E-mail : comores_masiwamane@yahoo.fr

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net
RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR www.comores-online.com/sos-democratie

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom Prénom Adresse

..... Code Postal Ville

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires